

**BPJEPS Animateur Animation sociale****Financement**

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

**Organisme responsable et contact**

CFA SPORT ANIMATION  
NOUVELLE AQUITAINE  
**Morgan Janeczek**  
05.56.80.25.50  
morgan.janeczek@cfasana.fr

**Accès à la formation****Publics visés :**

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarie(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

**Sélection :**

Dossier  
Tests  
Entretien

**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

**Conditions d'accès :**

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1 ou AFPS ou l'un des diplômes suivants en cours de validité : PSE 1, PSE 2, AFGSU niv. 1 ou 2, STT. Posséder une expérience d'animateur(trice) professionnel. Le ou non professionnel, le auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures et la justifier au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ou justifier d'un des diplômes figurant dans la liste ci-contre. Votre inscription au CFA devra être complétée par la demande de dossier d'inscription du site de formation.

**Prérequis pédagogiques :**

Non renseigné

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Non

**Objectif de la formation**

Le métier d'Animateur social L'animateur « animation sociale » accompagne les publics en rupture de lien social : personnes âgées, publics en situation de handicap (mental et/ou physique), jeunes en insertion, familles, mineurs délinquants... Il organise ses activités dans le cadre de la structure qui l'emploie et des attentes de son public, depuis la programmation jusqu'à l'évaluation finale de son action. Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités locales, du secteur médico-social, de maisons de retraite, ou d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'Etat.

**Contenu et modalités d'organisation**

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure • Communiquer dans les situations de la vie professionnelle • Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté • Contribuer au fonctionnement d'une structure UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure • Concevoir un projet d'animation • Conduire un projet d'animation • Evaluer un projet d'animation UC3 – Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale • Organiser, gérer et évaluer les activités • Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale • Accueillir les publics UC4 – Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des Activités d'animation sociale • Situer son activité d'animation sociale dans un territoire • Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale • Conduire les activités d'animation sociale

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

**Validation(s) Visée(s)**

**BPJEPS spécialité animateur mention animation sociale - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

**Et après ?**

Suite de parcours

DEJEPS

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00287152</b>	du 17/10/2022 au 05/03/2024	POITIERS (86)	CFA SPORT ANIMATION NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	
<b>00279214</b>	du 24/10/2022 au 11/12/2023	Pau (64)	CFA SPORT ANIMATION NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	

00338622

du 24/04/2023 au  
19/09/2024

POITIERS  
(86)

CFA SPORT  
ANIMATION  
NOUVELLE  
AQUITAINE

Non  
éligible



00338623

du 18/09/2023 au  
20/12/2024

POITIERS  
(86)

CFA SPORT  
ANIMATION  
NOUVELLE  
AQUITAINE

Non  
éligible



00338624

du 30/10/2023 au  
09/12/2024

Pau (64)

CFA SPORT  
ANIMATION  
NOUVELLE  
AQUITAINE

Non  
éligible



00338625

du 13/11/2023 au  
18/10/2024

Limoges (87)

CFA SPORT  
ANIMATION  
NOUVELLE  
AQUITAINE

Non  
éligible

